

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général – SG/SPES

**Décision du 27 mars 2013 relative à l'intérim de la présidence du conseil d'administration
de l'École nationale des ponts et chaussées**

NOR : DEVK1308067S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées ;
Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au
fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ;

Constatant la vacance de la présidence du conseil d'administration de l'École nationale des ponts
et chaussées ;

Constatant la vacance de la vice-présidence du conseil d'administration de l'École nationale des
ponts et chaussées,

Décide :

Article 1^{er}

M. Laurent TAPADINHAS, directeur de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'intérim de la
présidence du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées pour le conseil
d'administration du 29 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie.

Fait le 27 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
V. MAZAURIC